

CHARTRE ETHIQUE

FEDERATION RESEAU ENTREPRENDRE®

PARTIES PRENANTES

NOS ASSOCIATIONS

Toutes les associations y compris la Fédération Réseau Entreprendre® respectent les principes et valeurs portés par le Réseau Entreprendre et poursuivent les objectifs définis en commun lors des Conseils d'Administration de la Fédération Réseau Entreprendre®.

La Fédération Réseau Entreprendre® est garante du respect des principes d'action inscrits dans la présente Charte, du respect de la méthode et de son référentiel définis en commun et de l'image attachée à la marque « Réseau Entreprendre® ».

Toutes les associations adhèrent à la Fédération Réseau Entreprendre® et utilisent les statuts type de Réseau. L'ensemble des associations, y compris la Fédération Réseau Entreprendre®, s'engagent à respecter la Convention d'adhésion et d'engagement (cf. ANNEXE) signée entre l'association Réseau Entreprendre® ALPHA et la Fédération Réseau Entreprendre®.

NOS PARTENAIRES

Chaque partenaire de Réseau Entreprendre® est une personne morale ou physique apportant à la Fédération des ressources contribuant à la réalisation de sa mission. Ces ressources peuvent être financières ou non : contribuer à un événement, assurer une offre de service en apportant sa compétence, ses moyens logistiques, ... Les engagements réciproques (contribution fournie et autres engagements) du partenaire comme de l'organisme font l'objet d'un document de partenariat au format variable.

Nos partenaires soutiennent financièrement l'action de Réseau Entreprendre® en faveur de la création d'emplois. Ils respectent les 5 valeurs de Réseau Entreprendre et expriment leur souhait de s'engager avec Réseau Entreprendre® en faveur des TPE-PME et/ou de la création d'emplois en France.

Les fonds versés par les partenaires sont utilisés par Réseau Entreprendre® pour conforter et développer son action et l'action des associations Réseau Entreprendre® en faveur de la création de futures belles PME fortement créatrices d'emplois durables. Leur contribution financière ne peut pas remettre en cause l'indépendance et la liberté de parole de Réseau Entreprendre®.

Les partenaires signent avec Réseau Entreprendre® des conventions visant à déterminer leur engagement financier et le programme d'actions qui est mené dans ce cadre. Réseau Entreprendre® met en œuvre avec les partenaires le programme d'actions et informent ces derniers de la réalisation de chaque action. Un bilan annuel est réalisé avec chaque partenaire/mécène.

En ce qui concerne spécifiquement les partenariats avec des institutions publiques, Réseau Entreprendre® emploie les subventions octroyées pour mettre en œuvre les programmes d'actions annoncées dans le cadre de la

convention. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques et visent à avoir un impact sur la création et le développement de futures belles PME fortement créatrices d'emplois.

Réseau Entreprendre® travaille étroitement avec les pouvoirs publics dans la lutte contre la corruption et contre le financement du terrorisme.

Réseau Entreprendre® s'engage à fournir à ses partenaires les informations financières sur l'utilisation des fonds et assurer la transparence de ses comptes.

Réseau Entreprendre s'interdit de travailler avec des sociétés qui contreviendraient à l'éthique des affaires ou aux valeurs constitutives de notre réseau. Si par cas un de nos partenaires venait à être condamné dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Fédération étudiera les mesures adaptées pour être en conformité avec sa charte éthique.

NOS FOURNISSEURS

Dans le choix de ses fournisseurs la Fédération fera preuve de prudence et d'objectivité. La politique des achats doit être très encadrée afin de privilégier les fournisseurs qui partagent nos valeurs et pratiquer la mise en concurrence systématique. Aucun contrat de prestation ne sera établi avec une société ou un prestataire proche d'un membre du Conseil ou d'un salarié sans accord préalable du conseil.

NOS SALARIES ET BENEVOLES

Les salariés et bénévoles s'engagent à respecter les valeurs Fédération, les méthodes d'entreprise, ainsi que les principes de bienveillance et de solidarité.

Pour les salariés, la Fédération Réseau Entreprendre® s'engage à respecter le droit du travail en vigueur dans le pays concerné, et la convention collective française, à définir une fiche de poste pour les missions confiées aux collaborateurs, à donner un environnement de travail confortable et favorable et leur offrir les formations nécessaires.

NOTRE COMMUNAUTE D'ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs du Réseau Entreprendre® adhèrent aux valeurs de notre réseau. Si un lauréat ou un membre contrevenait à la charte éthique de la Fédération, cette dernière se réserve le droit d'alerter l'association référente et de retirer le soutien éventuel de la Fédération à ce projet.

NOS PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

Améliorer la prise en compte de la diversité et de l'égalité

Réseau Entreprendre s'engage :

- à prévenir les discriminations
 - en sensibilisant et formant les collaborateurs (direction, managers, opérationnels) à la prévention des discriminations
 - en garantissant la non-discrimination dans le processus de recrutement et la gestion des carrières.
- à favoriser la mixité professionnelle et l'égalité femmes/hommes via :
 - l'accès des femmes aux postes à responsabilités
 - l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à compétences et poste équivalent
 - une bonne articulation entre vie professionnelle et vie privée
- à prendre en compte le handicap via l'adaptation de l'emploi, l'ergonomie du poste de travail, les évolutions de carrière.

Transparence financière

La Fédération s'engage dans une démarche de qualité et de transparence vis-à-vis de ses différentes parties prenantes. Les rapports de l'association sont mis en ligne sur son site internet et les rapports d'évaluation sont mis à la disposition des tiers qui en font la demande. La Fédération se positionne dans une démarche proactive afin de se placer dans un process d'amélioration continue et en développant des dispositifs de suivi et d'évaluation permettant de rendre compte efficacement de l'impact de ces actions.

Cadeaux et invitations

Les gestes commerciaux comme les cadeaux et les invitations doivent être strictement limités. En effet, si un geste commercial est considéré comme disproportionné, il peut être assimilé à de la fraude, voire à de la corruption ou du trafic d'influence. La Fédération Réseau Entreprendre® attend de ses collaborateurs qu'ils soient vigilants quant à la nature et à la fréquence de ces gestes. Les collaborateurs se doivent d'apprécier si un cadeau ou une invitation, reçu(e) de ou offert(e) à des partenaires de la Fédération, est susceptible d'influencer une relation d'affaires. La Fédération et ses collaborateurs se conformeront aux lois anti-cadeaux en usage dans chaque pays d'intervention.

Honnêteté et éthique des affaires

La politique de la Fédération Réseau Entreprendre® consiste en une conduite intègre de ses affaires. La Fédération respecte toutes les conventions internationales et lois applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités. Au-delà de ces conventions et lois, la Fédération Réseau Entreprendre condamne et entend prévenir et détecter la fraude, la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes dans les transactions commerciales avec ses partenaires. Aucun collaborateur ne doit offrir, fournir, promettre, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un quelconque avantage indu, qui serait pécuniaire ou d'une autre nature, et dont le but serait d'obtenir une relation d'affaires ou toute autre facilité. Les personnes pouvant être notamment concernées sont :

- une personne dépositaire de l'autorité publique comme un représentant de l'Etat ou tout autre fonctionnaire national ou étranger,
- un agent ou un employé d'un client,
- un organisme financier ou bancaire,
- un parti politique.

Conflits d'intérêts

Les acteurs de la Fédération Réseau Entreprendre® (collaborateurs et administrateurs) ne doivent jamais compromettre ni leur objectivité, ni leur loyauté envers la Fédération. Tout acteur ayant un intérêt personnel dans une société en relation avec le réseau doit le signaler à sa hiérarchie.

Chaque acteur doit s'abstenir :

- de toute prise d'intérêts / de participation chez un concurrent, un fournisseur, un client, ou tout autre partenaire, sauf autorisation ou habilitation préalable écrite de sa hiérarchie ;
- de toute activité professionnelle en dehors de la Fédération Réseau Entreprendre®, sauf autorisation préalable écrite de sa hiérarchie. En cas de doute sur une situation de conflits d'intérêts, il convient de s'adresser à sa hiérarchie.

Lutte contre toute forme de coercition et de harcèlement

La Fédération Réseau Entreprendre® lutte contre toute forme de coercition ou de persécution sur le lieu de travail et il est attaché à ce que nul ne puisse faire l'objet d'agissements entraînant une atteinte à ses droits et à sa dignité. La Fédération prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou sanctionner toute forme de harcèlement moral ou sexuel. Si un collaborateur est victime ou témoin de ce genre de comportements, il peut en référer immédiatement à son supérieur hiérarchique ou au comité d'audit. Aucune action ne peut être exercée à l'encontre d'un collaborateur qui aurait effectué un signalement de bonne foi.

Lutte contre le blanchiment d'argent

On parle de blanchiment d'argent quand des sommes obtenues de manière illégale sont réinvesties dans des activités légales. La Fédération met en œuvre l'ensemble des moyens adéquats afin de prévenir toute forme de blanchiment d'argent dans le cadre de son activité. Afin de lutter contre ce type de pratiques, la Fédération a mis

en œuvre une solution structurée pour la prévention du risque via Dow Jones. Elle est utilisée par 12 des 15 premières institutions financières globales pour garantir plus efficacement leur conformité à la réglementation de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux.

Le respect de la confidentialité et de la propriété industrielle

La Fédération Réseau Entreprendre® fait du respect de la confidentialité et de la propriété industrielle une de ses principales priorités. La Fédération assure ses collaborateurs et ses partenaires que les informations qu'ils lui communiqueront seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. L'utilisation de l'ensemble des informations mises à la disposition des collaborateurs doit se faire dans le respect de la sécurité, de la confidentialité, de l'image des associations ainsi que de toutes les prescriptions légales et réglementaires susceptibles d'engager la responsabilité civile ou pénale des collaborateurs.